160e Année — N° 12 NS

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

4 Mars 2011

ISSN 1141 - 4774

JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

Philippe MACHENAUD-JACQUIER
Mail : philippe.machenaud@mail.pf

NUMERO SPECIAL

Matahiti 160
N° 12 - Numera Taae

TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI

Mahana 4
no Mati 2011

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 50 05 80 - Télécopieur (Fax) : 42 52 61

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ARRETES DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE — Pages

Arrêté n° 10-2011 APF/SG du 4 mars 2011 portant ouverture de la session extraordinaire de l'assemblée de la Polynésie française 234

Page LEXPOL 2 sur 2

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ARRETES DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ARRETE n° 10-2011 APF/SG du 4 mars 2011 portant ouverture de la session extraordinaire de l'assemblée de la Polynésie française.

Le président de l'assemblée de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la lettre des représentants de l'assemblée de la Polynésie française enregistrée au secrétariat général de l'assemblée sous le n° 2143 le 22 février 2011,

Arrête :

Article 1er.— La session extraordinaire de l'assemblée de la Polynésie française est ouverte à compter du 7 mars 2011 à 9 heures avec l'ordre du jour suivant :

- proposition de délibération portant retrait de diverses délibérations.

Art. 2.— Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 4 mars 2011.
Oscar Manutahi TEMARU.